

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 12  
Nombre de Conseillers présents : 10  
Date de la Convocation : 22/03/19  
Date d'affichage : 22/03/19

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal**  
**Séance du 27 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept mars, à vingt heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, PONCET Ghislaine et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, GONNARD Pierre, JAUSSAUD Florimond et MANIGAND Frédéric.

Était excusées ; Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et Mme GUENOT-QUERMEL Véronique ayant donné pouvoir à Mme TROUWAERT Claudine.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13/02/2018
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commissions Communales
- Remplacement de la troisième Adjointe
- Election du troisième Adjoint
- Délibération annule et remplace D190203 évaluation nouvelle tarification garderie
- Compte Administratif 2018, Compte de Gestion 2018 et Affectation du résultat 2018
  - Du budget principal
  - Du budget assainissement
  - Du budget photovoltaïque
- Taux d'imposition
- Vote du budget primitif 2019
  - Du budget principal
  - Du budget assainissement
  - Du budget photovoltaïque

- Organisation du marché de printemps
- Coupe de bois
- Point sur le fleurissement
- Questions diverses

### \* Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2019 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### \* Compte-rendu de réunions

#### Communauté de Communes :

Commission Culture : M. Dominique BOYER, membre de la Commission Communautaire Culture, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission qui a eu lieu le 12 mars 2019 à Saint-Jean-Sur-Veyle l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Spectacle théâtral et musical des élèves
- Festi'Veyle
- Festival international du film sur le handicap
- Autres rendez-vous culturels à venir
- Subvention à l'associations Jazz en herbe

Commission Jeunesse : M. Christian LAY, responsable animateur de la Commission Communautaire Jeunesse, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Autodiagnostic de la situation des jeunes : contribution des communes réunies en secteurs.

La Commune de Cruzilles-Lès-Mépillat est en étroite collaboration avec la Commune de Saint-André d'Huiriat à ce sujet.

Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de la Veyle : M. Christian LAY délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 25 mars 2019 à Saint-Jean-Sur-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

#### AFFAIRES GENERALES

- Délégation au profit du Président pour la conclusion d'un accord-cadre « infrastructure informatique »
- Délégation au profit du Président pour la conclusion d'un accord-cadre « téléphonie-internet »

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAVEYRIAT
- Cession de la licence IV à la commune de BIZIAT

#### FINANCES

- Vote des comptes administratifs 2018
- Vote des comptes de gestion 2018

- Affectation des résultats 2018
- Vote des budgets primitifs 2019
- Vote des taux d'imposition 2019

#### RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des emplois permanents

#### *Syndicats locaux :*

*Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône* : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2<sup>ème</sup> adjoint Conseiller Municipal, Délégué au Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 14 mars 2019 dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Vote du budget 2019

*Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères* : M. Alain PONCET, 1<sup>er</sup> adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical qui s'est déroulé le 7 septembre 2018 et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Vote du budget 2019
- Révision des tarifs des professionnels pour les déchèteries
- Plan régional de prévention des déchets de la région Auvergne Rhône Alpes

*Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain (SIEA)* : M. Le Maire délégué au Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à l'assemblée qui s'est déroulée le 9 mars 2019 à Péronnas et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Les budgets du SIEA pour l'année 2019
- La programmation du déploiement du Réseau Fibre Optique Li@in
- Le partenariat avec Enedis, RSE, RTE et le Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Information Géographique pour le Plan de Corps de Rue Simplifié.

#### *Commissions communales :*

##### *Commission Voirie – Chemins – Assainissement :*

Présentation de la réunion qui a eu lieu le 25 mars 2019 concernant la réfection des routes de la Commune, en particulier le chemin du Bief et la route de Foz.

##### *Commission Bâtiment :*

Point sur les travaux de rénovation de la salle des fêtes et de l'église.  
Une aire de jeux pour enfants a été implanté sur la pelouse en face de city stade.

##### *Conseil d'école du 12 mars 2019 :*

Présentation des différents points abordés lors du dernier Conseil d'Ecole ;

- Prévisions d'effectifs
- Projets écoulés
- Projets à venir
- Aménagement de la pause méridienne
- Projet d'activités autour de l'environnement
- Tarifs de la garderie péri-scolaire

### \* Remplacement de la troisième Adjointe

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'Adjoints en vertu de l'article de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Suite à la démission de Madame Claudine TROUWAERT du poste de troisième Adjointe, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux propositions :

- Supprimer le poste d'Adjoint (article L.2122-2 du CGT)
- Remplacer l'Adjoint démissionnaire et maintenir à 4 le nombre de postes d'Adjoints.

Il précise que lorsqu'un poste d'Adjoint est vacant, l'Adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des Adjoints, et chacun des autres Adjoints remonte d'un rang. Cependant, le Conseil Municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel Adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien à 4 du nombre d'adjoints. Personne ne s'étant opposé à un vote à main levée le scrutin a lieu.

- Voix contre : 2
- Voix pour : 7
- Abstentions : 2

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conserver 4 postes d'Adjoints au Maire,
- **DE PROCEDER** à l'élection d'un troisième Adjoint.

### \* Election du troisième Adjoint

Vu la délibération n° 140317 du 28 mars 2014 portant création de 4 postes d'Adjoints au Maire,

Considérant la vacance de poste d'Adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet le 28 février 2019,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste de troisième Adjoint,

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Est candidat : Monsieur Frédéric MANIGAND

Monsieur le Maire propose de réaliser le scrutin. Personne ne s'oppose à un scrutin à main levée.

**Monsieur Frédéric MANIGAND ayant obtenu la totalité des voix est élu troisième Adjoint au maire.**

## \* Evaluation nouvelle tarification garderie

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°190203 suite à une erreur dans les horaires de l'après-midi. La délibération est reprise en ce sens comme suit :**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs de la garderie ont changé pour l'année 2018 – 2019. Après une analyse faite durant le premier trimestre comme prévu par le courrier de Monsieur le Maire du 1<sup>er</sup> août 2018, de nouvelles propositions ont été évoqué au Conseil Municipal.

| MATIN          | Quotient familial < ou = 765 | Quotient familial > 765 |
|----------------|------------------------------|-------------------------|
| De 7h00 à 8h40 | 3.04 €                       | 3.30 €                  |
| De 7h30 à 8h40 | 2.03 €                       | 2.20 €                  |

| APRES-MIDI       | Quotient familial < ou =765 | Quotient familial > 765 |
|------------------|-----------------------------|-------------------------|
| De 16h10 à 17h10 | 2.32 €                      | 2.50 €                  |
| De 16h10 à 17h40 | 3.04 €                      | 3.30 €                  |
| De 16h10 à 19h00 | 4.84 €                      | 5.20 €                  |

Dépassement exceptionnel motivé de 19h00 à 19h30 :

- 6.44 € pour un quotient familial inférieur ou égal à 765
- 7.00 € pour un quotient familial supérieur à 765.

**Le conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité ;**

- **DECIDE** d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, la nouvelle tarification proposée,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette nouvelle tarification.

## \* Budget communal - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

Le Président, M. Christian LAY, cède sa place à M. Alain PONCET, Maire-Adjoint, qui propose le Compte Administratif 2018 au vote de l'Assemblée.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte administratif laissant apparaître pour l'exercice 2018 un excédent d'investissement de 172 280.83 € et un excédent de fonctionnement de 166 336.66 €.

## \* Budget communal - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### \* Budget communal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018,

**Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :**

#### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

##### B Résultats antérieurs reportés

0.00

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

##### **C Résultat à affecter**

**+ 166 336,66**

= A + B (hors reste à réaliser)

##### D Solde d'exécution d'investissement

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement

- 237 200,00

##### **F Besoin de financement**

= D + E

- 75 727,19

**AFFECTATION = C**

= G + H

**+ 166 336,66**

##### **Affectation en réserves R 1068 en investissement**

24 318,18

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

##### H Report en fonctionnement R 002

142 018,48

## \* Budget Assainissement - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

Le Président cède sa place à M. Alain PONCET, Maire-Adjoint, qui propose le Compte Administratif 2018 du budget assainissement au vote de l'Assemblée.

### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte administratif laissant apparaître un excédent d'investissement de 126 408.22 € et un déficit de fonctionnement de 12 910.21 €.

## \* Budget Assainissement - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du Service Assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## \* Budget Assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018,

**Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :**

### **Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

-12 910.21

|   |         |                  |
|---|---------|------------------|
| Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)                                    |         |                  |
| B Résultats antérieurs reportés   |         | 0.00             |
| Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) |         |                  |
| C Résultat à affecter   |         | -12 910.21       |
| = A + B (hors reste à réaliser)   |         |                  |
| D Solde d'exécution d'investissement  |         | 126 408.22       |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement                                  |         | - 150 000.00     |
| F Besoin de financement   | = D + E | - 23 591.78      |
| AFFECTATION = C   | = G + H | 0.00             |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement                                |         | 0.00             |
| G = au minimum, couverture du besoin de financement F                           |         |                  |
| <b>DEFICIT REPORTE D002</b>   |         | <b>12 910.21</b> |

\* Budget Photovoltaïque - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

Le Président, M. Christian LAY, cède sa place à M. Alain PONCET, Maire-Adjoint, qui propose le Compte Administratif 2018 du budget photovoltaïque au vote de l'Assemblée.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte administratif laissant apparaître un déficit d'investissement de 1 146.31 € et un déficit de fonctionnement de 1 924.96 €.

\* Budget Photovoltaïque - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### \* Budget Photovoltaïque - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018,

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

#### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

##### B Résultats antérieurs reportés

0.00

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

##### **C Résultat à affecter**

-1 924.96

= A + B (hors reste à réaliser)

##### D Solde d'exécution d'investissement

-1 146.31

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement

0.00

##### **F Besoin de financement**

= D + E

- 1 146.31

**AFFECTATION = C**

= G + H

**0.00**

##### **Affectation en réserves R 1068 en investissement**

0.00

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**DEFICIT REPORTE D 001**

**1 146.31**

**DEFICIT REPORTE D 002**

**1 924.96**

### \* Taux d'imposition 2019

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer pour l'année 2019 sur la reconduction ou la revalorisation des taux d'imposition qui avaient été votés en 2019 et ce à savoir ;

- taxe d'habitation à 12,19 %,
- taxe foncière bâti à 13.68 %,
- taxe foncière non bâti à 40.02 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;**

➤ **DECIDE**, pour l'année 2019, de reconduire les taux d'imposition actuels et ce à savoir :

- taxe d'habitation à 12,19 %,
- taxe foncière bâti à 13.68 %,
- taxe foncière non bâti à 40.02 %.

### \* Budget Principal - Approbation du Budget Primitif 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- Le projet du Budget Primitif 2019 – Budget Principal,
- L'état de la Dette,
- L'état des subventions et des participations,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2019 – Budget Principal dont l'équilibre s'établit comme suit :

Le Budget Primitif 2019 – Budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 593 308.48 €
- Section d'investissement : 594 889.45 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2019 – Budget Principal.**

### \* Budget Assainissement - Approbation du Budget Primitif 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- Vu le projet du Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement,
- L'état de la Dette,
- L'état des subventions et des participations,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement dont l'équilibre s'établit comme suit :

Le Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 76 682.00 €
- Section d'investissement : 179 810.38 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement.**

### \* Budget Photovoltaïque - Approbation du Budget Primitif 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- Vu le projet du Budget Primitif 2019 – Budget Photovoltaïque,
- L'état de la Dette,
- L'état des subventions et des participations,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2019 – Budget Photovoltaïque dont l'équilibre s'établit comme suit :

Le Budget Primitif 2019 – Budget Photovoltaïque s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 14 564,00 €
- Section d'investissement : 6 710,31 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 201 – Budget Photovoltaïque.**

### \* Organisation du marché de printemps

L'opération « marché de printemps » aura lieu le dimanche 14 avril 2019 ; d'ores et déjà, de nombreux exposants ont confirmé leur présence.

Le rendez-vous est fixé le dimanche matin à partir de 10h00 pour le début des festivités.

Des tours de calèches seront proposés par l'association « Cruzilles Horses ».

### \* Coupe de bois

L'opération « coupe de bois » de certains bois communaux a été renouvelée ; 4 lots ont été déterminés et le prix du moule a été fixé à 18€. Après tirage au sort et contrôle par M. Georges Laurent HYVERNAT, les quatre destinataires désignés se sont vu attribuer les moulages suivants ;

- M. TEPPE Laurent : 5 moules ½ à 18€ le moule soit un total de 99,00 €,
- M. SCHIAVINI Pascal : 5 moules à 18€ le moule soit un total de 90,00 €
- M. MANIGAND Frédéric : 3 moules ½ à 18€ le moule soit un total de 63,00€
- M. CARBO François : 3 moules à 18€ le moule soit un total de 54,00€

Un titre de trésorerie sera notifié à chacun des destinataires et les sommes inscrites à l'article 7022 du budget communal.

### \* Point sur le fleurissement

Matinée fleurissement : le 25 mai 2018 à 8h 30 à la Halle Concordia.

Départ à la retraite : Une cérémonie est organisée le vendredi 12 mars 2019 à l'occasion du départ à la retraite de Michel.

Location des bourry : Monsieur le Maire informe qu'une partie des Bourry SERA REMISE EN LOCATION 0 BAIL ; Un arrêté sera proposé à l'attention de Monsieur Jaussaud. Ce futur bail tiendra compte de la localisation du projet éolien en cours.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 30 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,  
Le 27 mars 2019

Le Maire,  
Christian LAY

HYVERNAT Georges-Laurent

TROUWAERT Claudine

BOYER Dominique

PONCET Alain

JAUSSAUD Florimond

PONCET Ghislaine

BOURDIN Mireille

MANIGAND Frédéric

GONNARD Pierre